

Chronologie

Zohor Djider*

Année 2006

Janvier

- 1^{er}** Revalorisation de 1,8 % du RMI pour un allocataire isolé (de 425,40 euros à 433,06 euros).
Début de la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne.
- 2** Création de la Banque postale.
- 16** Le Premier ministre lance la deuxième étape de son plan pour l'emploi, en annonçant une série de mesures en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors dont la création d'un « contrat première embauche » (CPE) calqué sur le contrat nouvelles embauches (CNE), au profit des jeunes de moins de 26 ans recrutés par les entreprises de plus de 20 salariés. Les autres mesures relatives aux jeunes seront inscrites dans le projet de loi sur l'égalité des chances.
- 18** Signature entre les partenaires sociaux et l'Unedic d'une convention relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage et d'une convention relative au dispositif de convention de reclassement personnalisé (CRP). La nouvelle convention d'assurance chômage est conclue pour la période du 18 janvier 2006 au 31 décembre 2008. Elle prévoit une nouvelle filière d'indemnisation et une réorientation des aides au reclassement. La CRP permet aux salariés licenciés pour motif économique de bénéficier d'un ensemble de mesures leur permettant un reclassement accéléré. Obligatoire pour l'employeur, elle concerne les salariés des entreprises employant moins de 1 000 salariés.
- 26** Le plan de lutte contre le travail illégal pour la période 2006-2007 est présenté à la Commission nationale de lutte contre le travail illégal. Il comporte six objectifs parmi lesquels la poursuite des contrôles d'envergure, le développement des sanctions administratives et la lutte contre la fraude transnationale.

Février

- 7** Début du mouvement anti-CPE en réaction au projet de loi pour l'égalité des chances. Le mouvement est lancé par les étudiants des universités, qui seront rejoints par les lycéens et l'ensemble des syndicats de salariés. Le mouvement prendra fin à la suite de la décision du Président de la République, le 10 avril, de mettre fin au Contrat première embauche (CPE) et de le remplacer par un dispositif en faveur de l'insertion des jeunes en difficulté.
- 14** Alors que l'épidémie due au virus *chikungunya* touche désormais environ 22 000 personnes chaque semaine à l'île de La Réunion, les ministres français de la Santé et de la Recherche convoquent les responsables des grands organismes et institutions de recherche pour préparer un « plan recherche » sur le *chikungunya*.

* Zohor Djider appartient à la division Études sociales de l'Insee.

- 16** Les députés européens adoptent la proposition de directive (dite « directive Bolkestein ») relative à la libéralisation des services dans l'Union européenne. Le « principe du pays d'origine » est supprimé dans ce nouveau texte. Les députés ont maintenu les principes fondamentaux de la directive, qui oblige les Vingt-Cinq à assurer un libre accès aux services sur leur territoire, tout en réduisant le nombre de secteurs concernés par la mesure.

Mars

- 1^{er}** 152 médicaments dont les effets sont jugés « insuffisants » ne seront plus remboursés par la Sécurité sociale. Cette mesure doit permettre à l'assurance maladie de réaliser une économie en année pleine de 305 millions d'euros.

- 6** Un décret rend effectif le remplacement du Commissariat général du Plan par le Centre d'analyse stratégique (CAS) et en précise les missions et l'organisation. Le CAS « exerce des missions de veille, d'expertise et d'aide à la décision pour la conduite des politiques publiques ». Cinq chantiers lui sont d'ores et déjà confiés par le Premier ministre, dont un sur le financement de la protection sociale et un sur l'évolution des revenus et du pouvoir d'achat des ménages.

- 13** Dans son rapport annuel, le Conseil d'État s'alarme de l'inflation législative, source de « complexité et d'instabilité » du droit qui entraîne une insécurité juridique pour les citoyens comme pour les acteurs économiques.

- 23** Loi relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, qui vise plus particulièrement à supprimer les écarts de rémunération dans le secteur privé et à faciliter l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, ainsi que l'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Les partenaires sociaux ont pour mission de supprimer les écarts salariaux entre les hommes et les femmes avant le 31 décembre 2010.

Loi relative au retour à l'emploi et aux droits et devoirs des bénéficiaires de minima sociaux. Elle a pour objectif d'inciter les titulaires du RMI, de l'allocation de parent isolé et de l'allocation de solidarité spécifique à reprendre un emploi grâce à une prime de retour à l'emploi et à un mode d'intéressement à la reprise d'emploi commun aux trois catégories d'allocataires de minima sociaux. Elle vise aussi à encadrer les droits des bénéficiaires pour limiter les fraudes.

- 29** Le Conseil d'orientation des retraites publie son troisième rapport consacré aux perspectives 2020 et 2050, sur la base de nouvelles projections qui intègrent la réforme des retraites de 2003.

- 31** Loi relative aux offres publiques d'acquisition (OPA). Elle vise à doter les entreprises françaises de nouveaux moyens de défense contre les OPA. Ce texte transpose en droit français une directive européenne du 21 avril 2004 sur les OPA.

Loi relative à l'égalité des chances. Le Conseil constitutionnel a, par décision du 29 mars, validé la plupart des dispositions de la loi sur l'égalité des chances dont il a été saisi. La loi a été promulguée par le Président de la République, qui a cependant demandé qu'en pratique, aucun « contrat première embauche » ne soit signé avant que n'interviennent deux modifications de la loi concernant la période de consolidation de deux ans et la rupture du contrat. D'autres mesures en faveur de l'emploi, de l'éducation et du développement économique figurent dans ce texte, plus précisément :

- apprentissage : initiation aux métiers dès 14 ans ;
- stage : si la durée est supérieure à trois mois consécutifs, le montant de la gratification est fixé selon la convention de branche ;

- le principe du *curriculum vitae* (CV) anonyme est inscrit au code du travail ;
- création de quinze nouvelles zones franches urbaines ;
- création de l'Agence nationale de cohésion sociale.

Avril

- 4** Loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs. Elle met notamment en place un dispositif global d'aide aux victimes, et aligne l'âge légal du mariage, antérieurement fixé à 15 ans pour les femmes, sur celui des hommes, soit 18 ans.
- 5** La Commission européenne fait parvenir au Gouvernement français une lettre de mise en demeure relative au décret du 30 décembre 2005 dit « décret anti-OPA » jugé contraire aux règles du marché intérieur de l'Union.
- 10** Le Président de la République et le Premier ministre annoncent le remplacement de l'article 8 de la loi pour l'égalité des chances créant le contrat première embauche (CPE), par un dispositif « en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté ».
- 18** Loi de programme pour la recherche.
- 22** Loi sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise. Elle abroge le CPE et aménage le « soutien à l'emploi des jeunes en entreprise » (Seje), également dénommé « contrat jeune en entreprise », et le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis).
- 26** La charte des stages étudiants en entreprise est signée, notamment par les représentants patronaux et trois organisations d'étudiants. Elle a pour objectif de sécuriser la pratique des stages et énonce les garanties devant être détaillées dans la convention de stage type.
- 28** Depuis le début de l'épidémie de *chikungunya* en mars 2005, environ 248 000 personnes ont été touchées sur l'île de la Réunion. Selon un communiqué de l'Institut de veille sanitaire et de l'Inserm, le virus serait à l'origine d'une surmortalité entre janvier et mars 2006.

Mai

- 1^{er}** L'allocation journalière de présence parentale remplace l'allocation de présence parentale. Elle est destinée comme cette dernière aux parents qui suspendent leur travail pour s'occuper de leur enfant gravement malade, handicapé ou accidenté. Plus souple que la précédente qui impliquait un congé de quatre mois minimum, cette nouvelle allocation est désormais calculée par jour d'absence au cours d'un mois civil.
- Sept domaines d'activités (61 métiers) sont désormais ouverts aux ressortissants de huit des dix États entrés dans l'Union européenne en 2004, selon une procédure d'autorisation de travail simplifiée : Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie.
- 5** Signature d'une convention tripartite entre l'État, l'ANPE et l'Unedic relative à la coordination des actions du service public de l'emploi. Outre la notion d'un guichet unique et de rapprochement immobilier des structures ANPE et Assedic, la convention intègre la création du dossier unique du demandeur (Dude).
- 10** Première journée commémorative en métropole du souvenir de l'esclavage et de son abolition.
- 23** Loi relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Juin

- 6** Le Premier ministre présente au Conseil économique et social un « plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors ».
- Publication du rapport de l'Assemblée nationale fait au nom de la commission d'enquête chargée de rechercher les causes des dysfonctionnements de la justice dans l'affaire dite d'Outreau et de formuler des propositions pour éviter leur renouvellement.
- 22** Le Groupement d'intérêt public (GIP) « Info retraite » propose en ligne le simulateur de retraite « M@rel Ma retraite en ligne » valable pour la quasi-totalité des régimes de base et complémentaires.
- 23** Signature de la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural entre l'État, l'Association des maires de France et 14 partenaires, dont La Poste, l'ANPE, la SNCF ou EDF-GDF.
- Loi portant réforme des successions et des libéralités. Elle a pour but d'accélérer les transmissions de patrimoine en réduisant le délai d'acceptation d'une succession à quatre mois et le délai de prescription à dix ans au lieu de trente. Les règles de l'indivision sont également modifiées.

Juillet

- 1^{er}** Revalorisation du Smic de 3,05 %, ce qui correspond à l'effet cumulé de l'augmentation légale de 2,75 % et d'un « coup de pouce » de 0,3 %.
- Début de la présidence finlandaise du Conseil de l'Union européenne.
- 3** Réunion de la Conférence de la Famille. La principale mesure est à destination des « aidants familiaux » non professionnels : un nouveau congé pour s'occuper des parents dépendants. Non rémunéré, il sera ouvert à tous les salariés ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise et d'une durée de trois mois renouvelable plusieurs fois dans la limite d'un an. La création de ce congé sera inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007.
- 5** Loi relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives.
- 11** Jacques Chirac, président de la République, signe un décret de grâce qui exclut notamment les auteurs de violence conjugale et les jeunes condamnés pour violences lors des manifestations anti-CPE.
- 13** Loi portant engagement national pour le logement. Elle a pour objectif d'accroître l'offre foncière pour la construction de logements prévue dans le « pacte national pour le logement » du plan de cohésion sociale. Par ailleurs, les procédures de mise en vente des terrains de l'État sont simplifiées et ses capacités d'initiative élargies (l'État peut accorder des permis de construire à la place des maires au nom de l'intérêt national).
- 24** Loi sur l'immigration et l'intégration. La mesure-phare en est la création d'une carte « compétences et talents », valable trois ans, qui est accordée aux étrangers à « haut potentiel » pour exercer une activité professionnelle.

Août

- 1^{er}** Remontée du taux d'intérêt du livret A de 2,25 % à 2,75 %. Elle s'explique par la hausse des taux d'intérêt du marché monétaire et la hausse des prix à la consommation. Depuis août 2004, le taux du livret A résulte en effet d'une moyenne pondérée entre l'inflation (hors tabac) et les taux d'intérêt à court terme (Euribor 3 mois), majorée de 0,25 point.

La consultation des médecins généralistes est revalorisée de 1 euro, passant de 20 à 21 euros, en contrepartie d'engagements d'économies sur les prescriptions en 2006 et 2007 (promotion des médicaments génériques, meilleure gestion des arrêts de travail).

- 9 Publication du rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur le dispositif d'accueil des sans-abri en Île-de-France. Ce rapport fait suite au débat sur les tentes distribuées à Paris aux sans domicile fixe (SDF).
- 10 Le Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) est autorisé par décret à créer dans 3 communes de France une installation de stockage de déchets radioactifs.
- 28 Entrée en application du décret aménageant les dispositions relatives au contrat à durée déterminée afin de favoriser le retour à l'emploi des seniors. Il s'agit d'un contrat de 18 mois qui s'adresse aux demandeurs d'emploi âgés de plus de 57 ans.

Septembre

- 1^{er} Entrée en application du forfait de 18 euros sur les actes médicaux lourds dont le tarif est égal ou supérieur à 91 euros. Certains types d'actes (radiographie, imagerie par résonance magnétique, scanographie, etc.) et les frais de transport d'urgence sont exemptés de ce forfait. Certaines catégories d'assurés (patients atteints d'une affection longue durée, femmes enceintes, etc.) sont exonérées de ce forfait.
- 4 Afin d'améliorer les connaissances économiques des Français et de développer leur intérêt pour la matière économique, le Gouvernement crée le Conseil pour la diffusion de la culture économique (CODICE) regroupant 16 personnalités des médias, du monde de l'entreprise et encore des économistes. La présidence en est confiée à Claude Perdriel.
- 13 Publication du rapport annuel de la Cour des comptes, consacré à la Sécurité sociale, qui souligne que les besoins « considérables » de financement de celle-ci, évalués à 37 milliards d'euros à l'horizon 2009, « conduiront inévitablement à une hausse des prélèvements et à de nouveaux plans d'économie ».
- 19 Le ministère de la Santé et des Solidarités présente la carte Vitale 2 (nouvelle version avec photo) qui sera mise en circulation à partir de la fin de l'année 2006 en Bretagne avant d'être étendue à l'ensemble des régions de France d'ici 2010.

Octobre

- 3 Le rapport de la mission parlementaire sur le tabac préconise la mise en place de l'interdiction de fumer dans les lieux publics par voie de décret au plus tard le 1^{er} septembre 2007.
- 19 La Haute Autorité de santé (HAS) transmet au ministre de la Santé et des Solidarités un avis préconisant le déremboursement total par la Sécurité sociale de 89 médicaments dont le service médical rendu (SMR) est jugé insuffisant et un remboursement limité en fonction des pathologies de 44 autres médicaments.
- 24 Le Conseil des ministres annonce le calendrier électoral pour l'année 2007 : l'élection du Président de la République se déroulera les 22 avril et 6 mai 2007 et les élections législatives les 10 et 17 juin 2007.

Novembre

- 4 Dans la nuit du 4 au 5, plus de 10 millions d'Européens, dont 5 millions de Français, sont privés d'électricité à la suite d'une défaillance du réseau allemand.

- 8** À l'issue d'un comité interministériel sur la sécurité routière, le Premier ministre annonce une réforme en 2007 du permis à points : les jeunes conducteurs, qui n'ont que 6 points, acquerront automatiquement 2 points par an sur trois ans au lieu de 6 au terme de la troisième année. Les automobilistes perdant un seul point pourront le récupérer automatiquement au bout d'un an, au lieu de 3 actuellement, à condition de ne pas commettre d'autre infraction sur la période.
- 14** Loi relative au contrôle de la validité des mariages. Ce texte vise à lutter contre les « mariages de complaisance ».
- 15** Entrée en vigueur en France de la directive européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques. Les équipements électriques ou électroniques (réfrigérateurs, ordinateurs, téléphones mobiles, etc.) sont soumis à une nouvelle taxe environnementale, dite « éco-contribution », destinée à financer les opérations de collecte et de recyclage de ces déchets. Ce montant peut varier par exemple d'un centime d'euro pour un téléphone portable à plusieurs euros pour une télévision ou un ordinateur. Une étiquette, apposée sur chaque matériel neuf, indique le coût de son recyclage en fin de vie.
- 20** Dans son rapport annuel remis au Président de la République, la Défenseure des enfants se prononce en faveur de l'instauration d'un statut des tiers qui partagent ou qui ont partagé la vie de l'enfant et ont des liens affectifs forts avec lui.
- 29** Le rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les délocalisations préconise une trentaine de mesures parmi lesquelles figurent le contrôle des aides publiques « en exigeant une contrepartie sur l'emploi » et la signature par la France de la convention de Londres sur le dépôt des brevets.

Décembre

- 6** Lancement de la chaîne de télévision française d'information internationale en continu, France 24, coproduite par TF1 et France Télévisions.
- Journée nationale de mobilisation contre le protocole d'accord du 18 avril 2006 sur les conditions d'accès des intermittents du spectacle à leur régime spécifique d'assurance chômage. Les grévistes jugent que ce texte, non encore signé par les syndicats, aboutira à l'exclusion, en un an, de 34 000 des quelques 100 000 artistes et techniciens du spectacle relevant du régime de l'intermittence.
- 7** Loi relative au secteur de l'énergie qui vise, notamment, à permettre la réalisation du projet de fusion entre Gaz de France (GDF) et Suez. La loi permet la transposition des directives européennes visant à l'ouverture complète des marchés de l'énergie au 1^{er} juillet 2007. Un tarif social devrait être mis en place pour les personnes en situation de précarité.
- 12** La Cour d'appel de Paris confirme la condamnation pour entente illicite des trois principaux opérateurs de téléphonie mobile. Ils avaient déjà été condamnés en novembre 2005 par le Conseil de la concurrence à une amende record de 534 millions d'euros.
- 14** Conférence pour l'Emploi et les Revenus qui réunit les partenaires sociaux, syndicats de salariés et organisations professionnelles, ainsi que des parlementaires, représentants d'élus, économistes, entrepreneurs, associations, organisations publiques. L'objectif en est d'établir un diagnostic commun sur la situation de l'emploi et des revenus, faisant suite au rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) remis au Premier Ministre par Jacques Delors.
- 15** L'association « Les Enfants de Don Quichotte » installe à Paris un village de 200 tentes sur les berges du canal Saint-Martin pour alerter le Gouvernement et

l'opinion publique sur les conditions de vie des sans-domicile. D'autres campements se formeront dans les grandes villes comme Nantes, Lille, etc. jusqu'à l'annonce par les pouvoirs publics d'une loi instituant le droit au logement opposable.

- 21** Loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. L'objectif est d'assainir les comptes de la Sécurité sociale. La loi vise une réduction du déficit du régime général à 8 milliards d'euros en 2007, contre 9,7 milliards en 2006. Elle propose la poursuite du mouvement d'économies entamé depuis plusieurs années en matière de dépenses de santé, mais aussi des améliorations des droits des assurés dans le domaine de la maladie, de la famille et de la retraite. La loi renforce aussi les mesures de lutte contre les fraudes à la sécurité sociale.

Loi de finances rectificative pour 2006. Marquée par un important volet dédié à la fiscalité environnementale, elle encourage au développement du superéthanol E85, prévoit la mise en place du livret de développement durable et met en œuvre une indexation des taux de la taxe générale sur les activités polluantes.

Année 2007

Janvier

- 1^{er}** Entrée en vigueur du chèque transport, lancé par le gouvernement pour pallier la hausse du coût du carburant. La mise en place du dispositif est facultative pour les entreprises, qui y sont néanmoins incitées par des exonérations fiscales et sociales.

Le compte pour le développement industriel (Codevi) est remplacé par le livret de développement durable, utilisé notamment pour financer des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens. Son plafond est porté à 6 000 euros.

Début de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, dans le contexte de l'élargissement de la zone euro à la Slovaquie et de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Le programme de travail de la présidence allemande pour le 1^{er} semestre 2007 s'inscrit, pour la première fois, dans le cadre d'un programme commun, étalé sur 18 mois, de 3 présidences (Allemagne, Portugal et Slovaquie).

Prévu dans la loi relative à l'immigration et à l'intégration (loi du 24 juillet 2006), le contrat d'accueil d'intégration (CAI) est mis en place. Destiné aux étrangers, admis en France pour la première fois et en vue d'une installation durable, ce contrat implique de suivre une formation civique et, si besoin, linguistique. Une session d'information sur la vie en France et, le cas échéant, un bilan de compétences professionnelles sont proposés. Les étrangers signent le CAI lors de leur passage sur les plate-formes d'accueil de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (Anaem)

- 2** Ouverture d'un site gouvernemental de comparaison des prix des carburants les plus couramment vendus comme le gazole et le sans-plomb 95 dans différentes stations (prix des carburants par commune et par département). Le site permet aussi de connaître les prix pratiqués par les stations distribuant le carburant superéthanol E85.

- 11** Le Conseil d'orientation des retraites (COR) remet au Premier ministre son quatrième rapport sur les retraites : soulignant la situation financière « plus dégradée que prévu » de la branche retraite de la Sécurité sociale (3,5 milliards d'euros de déficit estimé en 2007), il juge « stratégique » une amélioration du taux d'emploi des seniors et souhaite une réforme « au cas par cas » des régimes spéciaux.

- 13** Décrets de mise en place de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), qui remplace pour les nouveaux bénéficiaires les prestations servies au titre du minimum vieillesse.
- 16** L'Institut national des statistiques et des études économiques (Insee) annonce le report du calage des estimations mensuelles de chômage au sens du BIT de mars à l'automne.
- 22** Décès de l'abbé Pierre, fondateur des compagnons d'Emmaüs, résistant et ancien député.
- 31** Loi de modernisation du dialogue social. Ce texte stipule que tout projet gouvernemental impliquant des réformes dans les domaines des relations du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle doit d'abord comporter une phase de concertation avec les partenaires sociaux (organisations syndicales de salariés et d'employeurs interprofessionnelles reconnues représentatives au niveau national) dans le but de permettre l'ouverture d'une négociation.
- Loi relative à l'accès au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé. Cette loi a pour objectif :
- de faciliter l'assurance des prêts demandés par les personnes présentant un risque aggravé en raison de leur état de santé ou d'un handicap ;
 - d'assurer la prise en compte complète par les établissements de crédit des garanties alternatives à l'assurance ;
 - de définir des modalités particulières d'information des demandeurs, d'instruction de leur dossier et de médiation.
- Loi tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Cette loi instaure une obligation de parité pour les exécutifs des régions ainsi que pour ceux des communes de 3 500 habitants et plus. Dans les départements, les suppléants devront être d'un sexe différent de celui du conseiller général. Cela devrait permettre de faire participer plus de 4 000 femmes à des élections cantonales où elles sont traditionnellement peu présentes. La loi renforce également les pénalités financières pour les partis qui ne respectent pas les obligations de parité pour les candidatures aux élections législatives.

Février

- 1^{er}** Entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les entreprises, les administrations, les établissements de santé, les écoles et les transports en commun. À compter du 1^{er} janvier 2008, cette mesure sera étendue aux débits permanents de boissons à consommer sur place, casinos, cercles de jeu, débits de tabac, discothèques, hôtels et restaurants.
- 2** Loi de modernisation de la Fonction publique visant à améliorer le déroulement des carrières des fonctionnaires :
- mise en place d'un droit individuel à la formation et reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, qui pourront venir en remplacement d'une épreuve dans les concours ou au titre de la promotion interne ;
 - encouragement à la mobilité entre les trois fonctions publiques et entre ministères ;
 - s'agissant du cumul d'activités, la loi encourage les échanges public/privé en adaptant les règles de déontologie des fonctionnaires. Le délai d'incompatibilité entre l'exercice de fonctions de responsabilité dans l'administration et dans le privé, dit « pantouflage », passe de cinq à trois ans ;
 - extension aux fonctionnaires d'État et aux militaires de carrière du droit à l'allocation d'assurance-chômage, en cas de perte involontaire d'emploi.

- 27 L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) met à disposition des internautes un simulateur d'indice des prix personnalisé permettant de calculer l'inflation subie en fonction du profil de consommation de chacun.

Mars

- 5 Loi réformant la protection de l'enfance. Ce texte confirme la responsabilité des Conseils généraux en matière de protection de l'enfance. Elle en redéfinit les objectifs prioritaires, en particulier pour répondre aux situations de violence et de maltraitance. Elle prévoit un renforcement de la prévention, réorganise les procédures de signalement et propose une diversification des modes de prise en charge des enfants.

Loi instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Toute personne résidant sur le territoire français de façon régulière aura la garantie de disposer d'un habitat décent. À compter du 1^{er} décembre 2008, certaines catégories de demandeurs de logement pourront présenter un recours devant une juridiction administrative dès lors que leur demande n'aura pas reçu une réponse correspondant à leurs besoins et à leurs capacités, et dès lors que cette demande aura été considérée comme prioritaire et urgente par une commission de médiation. Cette mesure s'adressera à 6 catégories de personnes :

- celles dépourvues de logement ;
- celles menacées d'expulsion sans relogement ;
- celles hébergées temporairement ;
- celles logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ;
- celles ayant à charge au moins un enfant mineur et ne disposant pas d'un logement décent ou vivant en sur-occupation ;
- celles présentant un handicap ou ayant à charge au moins une personne présentant un handicap et ne disposant pas d'un logement décent ou vivant en sur-occupation.

Au 1^{er} janvier 2012, ce recours sera étendu aux autres personnes pouvant accéder au logement social dont la demande de logement aura été laissée sans réponse.

Loi relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. Se conformant notamment aux conclusions du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} décembre 2005, la loi fixe comme objectif l'abandon total de la télévision analogique en 2011 et le passage à cette date au « tout numérique ». Elle organise le calendrier et les modalités de cette évolution.

Loi relative à la prévention de la délinquance. Ce texte prévoit en particulier l'implication du maire dans la politique de prévention, la mise en place d'un service volontaire citoyen de la police nationale, la création de nouvelles infractions (enregistrement et diffusion d'images de violences, violences commises en guet-apens), l'aggravation de certaines peines (détention illégale de chiens dangereux, stupéfiants), ainsi que le durcissement de la lutte contre les jeux d'argent illégaux et la réforme du permis à points.

- 11 Publication du décret de mise en place du « prêt jeunes avenir » d'un montant de 5 000 euros sans intérêts pour les 18-25 ans entrant dans la vie active (16-18 ans pour les titulaires d'un contrat d'apprentissage). Ce dispositif était inscrit dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007.
- 14 Le ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité propose un nouveau numéro national unique, le 39 19 (coût d'un appel local) pour faciliter la prise en charge des victimes de violences conjugales.

27 Rapport d'information sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et le rapprochement et la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG remis par le député Didier Migaud à la Commission des Finances de l'Assemblée nationale. Le rapporteur estime « injuste et trop complexe » l'imposition des revenus dans le système fiscal actuel, tout en notant quelques progrès, parmi lesquels la déclaration pré-remplie ou encore le paiement dématérialisé de l'impôt sur le revenu.

Rapport sur les modalités de mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu en France, remis par R. Viricelle, C. Bébéar et F. Auvigne au ministre délégué au Budget et à la Réforme de l'État. Les auteurs proposent, « au moins dans un premier temps », de limiter le prélèvement à la source aux traitements, salaires et revenus de remplacement éligibles à l'impôt sur le revenu (indemnités de chômage, pensions et retraites). En revanche, ils souhaitent que soient exclus du champ de la réforme les revenus des indépendants et la prime pour l'emploi.

Avril

22 Premier tour des élections présidentielles.

Mai

6 Deuxième tour des élections présidentielles, Nicolas Sarkozy est élu Président de la République.

18 Présentation du nouveau Gouvernement, François Fillon est nommé Premier ministre.

21 Il est désormais possible de changer d'opérateur mobile, en moins de 10 jours, tout en conservant son numéro mobile. La demande de conservation du numéro sera adressée par l'abonné à l'opérateur auprès duquel il souscritra un nouveau contrat. Elle vaudra demande de résiliation du contrat auprès de l'ancien opérateur.

29 Le Comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie rend son 4^e avis. « Le dépassement observé sur la base annuelle de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) 2006 et les tendances des dépenses de soins de ville constatées au cours des premiers mois de l'année conduisent le comité à considérer qu'il existe un risque sérieux de dépassement supérieur à 0,75 % de l'ONDAM fixé pour 2007 », ce qui conduit le comité à déclencher la procédure d'alerte.

Juin

10 Premier tour des élections législatives.

17 Deuxième tour des élections législatives.

30 Entrée en vigueur du règlement communautaire sur l'itinérance internationale, ou « *roaming* », avec la mise en place d'un eurotarif. Ce règlement fixe des limites aux prix pratiqués par les opérateurs de téléphonie mobile sur les appels effectués ou reçus dans un autre pays de l'Union européenne. Ces plafonds (hors taxe) sont fixés pour l'année 2007 à 49 centimes d'euro la minute pour les appels émis depuis l'étranger et à 24 centimes la minute pour ceux reçus à l'étranger.

Juillet

1^{er} Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, tous les consommateurs auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz naturel.

Entrée en application du décret du 8 mai 2007, interdisant la vente des jeux de paris et de pronostics sportifs ainsi que les jeux de loterie aux mineurs, même émancipés.

Revalorisation du SMIC de 2,06 %, soit le minimum de revalorisation légale, ce qui porte son montant brut à 8,44 euros soit 1 280,07 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. Le minimum garanti (MG), qui sert de référence pour le calcul de certaines allocations et l'évaluation des avantages en nature est, quant à lui, revalorisé de 1,2 % et son montant passe de 3,17 euros à 3,21 euros.

Le traitement brut minimum de la Fonction publique est porté à l'indice majoré 283, soit 1283,20 euros mensuels.

Le Portugal assure la présidence du Conseil de l'Union européenne. Parmi les priorités annoncées figurent notamment le lancement d'un nouveau cycle de l'« Agenda de Lisbonne », avec ses différents volets (économique, social et environnemental) et la mise en œuvre d'une approche globale des phénomènes migratoires dans le cadre de Schengen. Le volet social du programme portugais met l'accent sur l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté (en particulier la pauvreté infantile) et la conciliation entre le travail et la vie privée.

Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales met en place un dispositif d'accès sécurisé sur internet : « *Télépoints* » permettant à chaque titulaire du permis de conduire de connaître l'état de son capital de points.

La consultation d'un médecin généraliste passe à 22 euros en métropole, à 24,20 euros en Guadeloupe et à la Martinique et à 26,40 euros en Guyane, à La Réunion et à Mayotte.

Août

- 1^{er}** Le taux de rémunération du livret A, du livret bleu et du livret de développement durable (ex-Codevi) est fixé à 3,0 %. Le taux du livret d'épargne populaire est fixé à 4,0 %. Le taux des comptes d'épargne logement hors prime d'État est égal à 2,0 % et le taux des plans d'épargne logement hors prime d'État est égal à 2,5 %.
- 10** Loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs. Le texte instaure notamment des peines planchers pour les crimes et les délits passibles d'au moins trois ans d'emprisonnement commis en récidive. Il prévoit aussi de pouvoir écarter dans certains cas l'excuse de minorité permettant d'atténuer la peine encourue par un mineur de plus de 16 ans. Un suivi judiciaire avec injonction de soins psychiatriques ou de suivi psychologique devient par principe obligatoire pour les condamnés reconnus aptes par un expert à suivre une psychothérapie. Les détenus refusant les soins proposés pendant leur détention par le juge d'application des peines ne pourront bénéficier ni de réductions de peine supplémentaires, ni d'une libération conditionnelle.
- Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. La principale disposition du texte prévoit la généralisation de l'autonomie à toutes les universités dans un délai de 5 ans. Le volet « *étudiants* » de la loi donne à l'université une mission d'orientation des lycéens désireux d'y poursuivre leurs études, ainsi qu'une mission d'insertion professionnelle. Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants devra en particulier être ouvert dans chaque université.
- 16** Les tarifs d'électricité augmentent de 1,1 % pour les particuliers et de 1,5 % pour les clients professionnels.

21 Loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs. Elle prévoit d'assurer aux usagers des entreprises de transports un service minimum en cas de perturbation prévisible du trafic (notamment en cas de grève, plans de travaux, incidents techniques ou aléas climatiques).

Loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat (TEPA), dont les principales dispositions sont souvent regroupées sous l'appellation de « paquet fiscal ». Parmi les principales mesures figurent celles relatives :

– aux heures supplémentaires : la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires (pour les travailleurs à temps partiel) est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations salariales. Dans les entreprises d'au plus 20 salariés, le salaire correspondant à des heures supplémentaires est majoré de 25 % au lieu de 10 % antérieurement. Les entreprises bénéficient d'une réduction forfaitaire des cotisations sociales portant sur les heures supplémentaires. L'entrée en application du dispositif est fixée au 1^{er} octobre 2007 pour le secteur privé. Les modalités d'application pour le secteur public, également concerné, restent à préciser ;

– au travail des étudiants : le plafond d'exonération des revenus du travail des étudiants passe de 2 fois à 3 fois le montant mensuel du Smic. L'âge maximal des étudiants concernés est porté de 20 ans à 25 ans ;

– aux intérêts d'emprunt : un crédit d'impôt est instauré sur les intérêts des emprunts destinés à l'acquisition ou à la construction de la résidence principale. Il est égal à 20 % des intérêts payés et limité aux cinq premières années de remboursement ; il est par ailleurs plafonné en fonction de la composition du foyer ;

– aux droits de succession : les frais de succession sont totalement supprimés pour le conjoint survivant (marié ou lié par un pacs) ou pour les frères et sœurs vivant sous le même toit. Les abattements applicables aux droits de mutation à titre gratuit sont revus à la hausse. Les donations aux enfants et petits-enfants sont favorisées par des franchises d'impôt ;

– au « bouclier fiscal » : le part du revenu prélevable au titre des impositions directes (impôt sur le revenu, impôt de solidarité sur la fortune, taxe d'habitation et taxe foncière sur la résidence principale, CSG et CRDS) est réduite de 60 % à 50 % ;

– à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : dans la limite de 50 000 euros par an, une partie des sommes investies dans le capital des PME, dans les organismes d'insertion, etc. deviennent déductibles de l'ISF ;

– à l'encadrement des « parachutes dorés » : les versements aux dirigeants qui interviennent à l'occasion ou après la cession de fonction sont subordonnés à des conditions de performance. L'information sur les « parachutes dorés » est publiée ;

– à l'expérimentation du revenu de solidarité active, destiné à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux.

28 Publication du 1^{er} rapport du Haut Conseil de l'Éducation sur « l'école primaire », qui dresse un bilan alarmant de l'enseignement scolaire. Chaque année, 60 % des élèves qui sortent du CM2 obtiennent des résultats « acceptables ou satisfaisants » en lecture, écriture et calcul, 25 % ont des « acquis fragiles » et 15 % connaissent des difficultés « sévères ou très sévères ».